

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil général
le mercredi 14 décembre 2005 à 20 h 00
à la Grande Salle de l'Hôtel de Ville

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2005
 2. Approbation du budget 2006 de la Commune
 3. Approbation de la modification du plan d'affectation des zones
– secteur Bévignoux
 4. Divers
-

Martigny, le 12 janvier 2006

SOMMAIRE

0. INTRODUCTION	3
1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 05	3
2. APPROBATION DU BUDGET 2006 DE LA COMMUNE.	3
<i>Rapport de la commission de gestion</i>	<i>3</i>
<i>Monsieur Philippe Imboden pour le groupe PRD :</i>	<i>10</i>
<i>Monsieur Laurent Jacquemin pour le groupe PDC :</i>	<i>12</i>
<i>Monsieur Jean-Marie Meilland pour le groupe PS/Vert</i>	<i>14</i>
<i>Réponses de Monsieur le Président Olivier Dumas :</i>	<i>17</i>
<i>Complément d'informations de M.Conforti :</i>	<i>18</i>
3. ACCEPTATION DE LA MODIFICATION PARTIELLE DU PLAN D'AFFECTATION DES ZONES – SECTEUR BÉVIGNOUX.....	19
<i>Intervention de Monsieur Olivier Dumas.....</i>	<i>19</i>
<i>Rapport de la commission environnement, urbanisme, édilité et sécurité.....</i>	<i>20</i>
<i>Monsieur Philippe Imboden pour le groupe PRD</i>	<i>20</i>
<i>Monsieur Laurent Jacquemin pour le groupe PDC.....</i>	<i>21</i>
<i>Monsieur Jean-Marie Meilland pour le groupe PS/ Vert</i>	<i>21</i>
4. DIVERS	22

0. Introduction

Le Président François Gsponer souhaite la bienvenue à ce dernier plénum de l'année consacré essentiellement au budget 2006.

Il note la présence de 57 conseillers généraux et conseillères générales.

Sont excusé-e-s : Mme Brigitte Demuth
Mme Hannelore Luy
M. Serge Monnerat

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité des membres présents
--

1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2005

Le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2005 est accepté à l'unanimité des membres présents

Le Président remercie la secrétaire pour son travail.

2. Approbation du budget 2006 de la Commune

Le Président ouvre la discussion et passe la parole au rapporteur de la commission de gestion, M.Frédy Roy, pour la lecture du rapport de la commission de gestion.

Rapport de la commission de gestion

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs,*

La commission de gestion s'est réunie à plusieurs reprises en vue de procéder à l'étude du budget 2006 de la Commune de Martigny. Elle a chargé 2 sous-commissions de traiter les comptes de fonctionnement et les investissements par dicastère. Nous avons pu rencontrer MM. Dumas, Dély, Petoud, Arlettaz et Vogel que nous remercions de leur précision dans l'étude du budget de la Commune.

Situation générale

Le niveau de chômage à Martigny reste préoccupant. Le nombre de demandeurs d'emploi et de chômeurs s'élève au 30 août 2005 à 595 personnes, soit 7,4 % de la population active. Il s'agit souvent de personnes sans ou avec peu de formation. D'importants efforts sont entrepris par la Commune pour améliorer la situation. On relèvera, en particulier, les perspectives positives liées à la venue d'un groupe étranger, spécialiste dans le secteur de l'alimentation. Ce groupe pourrait créer jusqu'à 200 nouveaux emplois, pour la plupart demandant peu de qualification.

Le Groupe Mutuel est également en train d'agrandir son centre administratif et d'autres entreprises de plus petites tailles sont également intéressées à s'implanter sur notre sol.

Le taux de logements libres en ville de Martigny est en diminution. Actuellement il se situe à environ 1,47 %. Pour améliorer la situation, la Commission constate que la Commune ne dispose guère de marge de manœuvre. Elle aide toutefois les promoteurs en accélérant le traitement des dossiers d'autorisation de construire. En outre, elle étudie la meilleure

manière de mettre en valeur les terrains "Bompard" (environ 20'000 m²) dont elle est propriétaire.

Le relogement de certains services de l'administration communale va être poursuivi. Au printemps 2006, l'Office du tourisme sera déplacé dans les locaux de la fondation Tissières. La surface libérée au rez-de-chaussée de l'Hôtel de ville permettra l'agrandissement des locaux de la police, de même que le logement du Service du contrôle des habitants. A l'Hôtel de ville sera également créé un guichet d'accueil unique des citoyens auprès duquel chaque personne pourra s'adresser pour toutes les questions liées aux citoyens. Le rez-de-chaussée de la villa Spagnoli va accueillir le service des contributions et de l'informatique. Ces travaux devraient pouvoir être effectués durant l'année 2006. Finalement en fin d'année 2006, le CREM sera déplacé dans l'ancienne gendarmerie.

S'agissant du projet d'Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) et du bassin de natation (BN), le Conseil communal retiendra 3 projets d'architectes à la mi-décembre 2005. Ces trois projets feront l'objet d'un contrôle supplémentaire portant sur les coûts d'exploitation. Suite à ce contrôle, un projet sera retenu par le Conseil communal à la mi-janvier 2006. En avril 2006, le Conseil communal pourrait soumettre un projet au Conseil général pour examen. Ce projet tiendra compte des coûts d'exploitation et des contingences techniques. En raison de ces critères, le Conseil communal proposera soit de réaliser dans un premier temps l'UAPE uniquement, soit d'entreprendre les deux parties du projet. L'investissement ne figure pas dans le budget 2006, mais l'excédent financier de CHF 2'436'950.-- pourra servir, en partie, à financer ce projet, si celui-ci devait démarrer en 2006.

A propos des relations avec les communes environnantes, plus particulièrement quant à leur participation aux frais des infrastructures, Monsieur le Président explique qu'une politique restrictive est difficile car les commerces de Martigny vivent aussi grâce à ces communes. Une bonne collaboration est cependant nécessaire et doit même être renforcée. Plusieurs projets et discussions avec les communes environnantes sont d'ailleurs en cours.

Au chapitre du tourisme, Monsieur Dumas précise que la question du tourisme est du ressort de la société de développement. Le 50 % de son budget étant assuré par les subventions communales. Martigny profite peu du tourisme de passage et l'hôtellerie travaille essentiellement dans le cadre d'un tourisme organisé. La société de développement tend donc à développer les retombées de la Fondation Gianadda pour le tourisme de la région ; des améliorations peuvent et doivent cependant être apportées sur ce point.

Divers projets sont également en cours :

- Un projet interreg tend à raviver le tourisme culturel dans le cadre du Triangle de l'Amitié.
- L'Alposcope (France-Suisse) consiste à proposer aux visiteurs, avec l'aide d'un programme informatique, des destinations qui seront sélectionnées selon des centres d'intérêts. Par exemple, le Moulin de Semblanet sera proposé à celui qui a sélectionné le centre d'intérêts "anciens métiers".
- Les Portes du Grand-St-Bernard, sont à l'étude ; le financement doit encore être évalué.
- Martigny "destination" est en projet, en collaboration avec les acteurs de la région.

Selon les informations fournies, le budget 2006 laisse apparaître :

- des charges de fonctionnement de CHF 72'033'360.-- pour des rentrées de CHF 73'814'610.--.
- un excédent de revenus de CHF 1'781'250.--, auquel s'ajoutent des amortissements comptables de CHF 4'284'700.--, présentant une marge d'autofinancement

CHF 6'065'950.--, en hausse de près de CHF 1'000'000.-- par rapport au budget 2005.

- un cash flow financier, soit la marge d'autofinancement à laquelle s'ajoute les montants affectés aux provisions et aux divers fonds de rénovation, de CHF 7'124'950.--.
- des recettes d'investissement de CHF 4'852'000.-- pour des dépenses de CHF 8'841'000.--
- un endettement net I de CHF 58'989'572.--, soit CHF 3'734.-- par habitant
- un endettement net II de CHF 61'255.--, soit CHF 4.-- par habitant.

La commission de gestion a étudié et relevé les points et faits suivants :

Administration générale

Fonctionnement

Conseil général : une rémunération forfaitaire pour les activités de président de commission, de rapporteur, de secrétaire et de président du Conseil général est prévue. Elle induira une charge supplémentaire de CHF 6'300.-- par an.

Conseil municipal : la rémunération de ses membres, pour la législature en cours, a été revue pour mieux tenir compte du temps consacré. L'activité du Président a été relevée à 60 % (anciennement 50 %). Après cette réévaluation, plus l'indexation depuis le 1^{er} janvier 2001 de 5 %, la rémunération annuelle du Président, pour la période administrative 2005-2008, s'élève à CHF 126'000.--, celle de la Vice-Présidente à CHF 42'000.-- et celle des conseillers communaux à CHF 26'250.--. L'augmentation globale du poste Conseil communal est de CHF 41'600.-- y compris les charges sociales.

L'acquisition du nouveau central téléphonique qui figure au budget 2005 et la renégociation des contrats décidée l'année dernière portent leurs fruits, puisqu'ils permettront de réduire les frais de téléphone en 2006.

Aux titres des prestations de portée générale, on peut relever une augmentation de CHF 90'000.-- de la participation aux frais de la Bourgeoisie. Cette augmentation s'explique par la perte de la principale rentrée financière de la Bourgeoisie (l'agrégation des bourgeois). Cette perte a été causée par une modification de la législation fédérale. Le montant alloué par la Commune à la Bourgeoisie est une contribution au coût de l'entretien des forêts bourgeoises. En contrepartie, la Commune renforcera son contrôle sur cette activité.

Investissements

Le relogement des services de l'Administration communale (contrôle de l'habitant, police, office du tourisme, archives, CREM, contributions) devrait conduire à une plus grande facilité d'accès et de contact pour le citoyen. Le solde de ces investissements s'élève, pour 2006, à CHF 350'000.--.

Sécurité publique

Fonctionnement

Suite à une réforme législative cantonale, les cours de protection civile ont été réorganisés par région; la Commune de Martigny prend en charge les cours pour sa région. Le coût est de CHF 71'000.-- et les communes voisines participent à hauteur de CHF 48'000.--.

Un prélèvement sur le fonds abris publics pour un montant de CHF 127'500.-- a été budgétisé. C'est l'Etat du Valais qui peut autoriser ce prélèvement. Celui-ci a été fait pour l'achat de matériel et pour couvrir les coûts de la réorganisation de la PC.

Enseignement et formation

Fonctionnement

Les classes A.I. sont organisées à un niveau sub-régional. Elles bénéficient de subventions fédérales et d'une répartition des frais entre les communes. Pour cette année scolaire, trois enseignants spécialisés ont été confirmés pour dispenser des traitements pédo-thérapeutiques (par le dessin, la musique, l'équitation, etc.). Auparavant, ces personnes étaient engagées sur facturation. Globalement, la Commune de Martigny augmente son engagement en faveur des classes A.I. de CHF 86'200.--.

La participation de la Commune aux salaires du personnel enseignant du Cycle d'orientation enregistre une augmentation de CHF 96'000.--. La participation à l'association régionale est également en augmentation de CHF 38'000.--. Une réflexion générale, quant au développement futur de l'enseignement secondaire (sites, clés de répartition entre les communes), est actuellement en cours au sein de l'Association Régionale, de même qu'au Conseil Communal.

Les frais relatifs aux cours d'appui pour les apprentis sont en légère augmentation de CHF 5'000.-- pour un total de CHF 75'000.--. Ces cours sont organisés pour la région et les apprentis intéressés doivent s'annoncer personnellement.

Investissements

Les Bâtiments scolaires de l'Ecole de la Ville "A" et "B" vont être pourvus de connections fibre optique. En outre, des mesures supplémentaires de protection vont être prises. Ces investissements s'élèvent à CHF 421'000.--.

Culte

Aucune remarque particulière

Culture et loisirs

Fonctionnement

La Commission de gestion constate avec plaisir que la Bibliothèque-Médiathèque communale remporte un fort succès. Plus de 150'000 livres sont prêtés chaque année. La diminution des subventions cantonales s'explique par le fait que l'exercice 2005 avait été marqué par une subvention cantonale extraordinaire, une subvention communale extraordinaire, de même qu'un don extraordinaire de la Fondation Gianadda. Ces participations extraordinaires avaient été consenties pour inventorier le fonds d'ouvrages offert par la Fondation Gianadda.

La Commune de Martigny s'engage financièrement en faveur de nombreuses manifestations ou fondations à but culturel. Les principales charges sont la Fondation Gianadda pour un montant stable de CHF 545'000.-- et le Manoir pour CHF 223'500.-- (en augmentation de CHF 39'900.--). On peut également relever la participation de la Commune au Concours Tibor Varga qui se déroule maintenant à Martigny (CHF 20'000.--). La participation de la Commune au FIFO est de CHF 10'000.--.

Le centre des loisirs reçoit un montant stable de CHF 430'100.--.

S'agissant du Manoir, le site pourrait s'ouvrir à d'autres activités. A l'occasion du départ à la retraite de son animateur actuel, la Commune souhaite élaborer un projet plus large. Le Manoir devrait se transformer en association. Un poste d'animateur sera mis au concours pour une durée déterminée de 5 ans, avec possibilité de renouvellement. Son rôle sera,

non seulement de renforcer l'exploitation du Manoir, mais également d'utiliser ce lieu comme un centre de rayonnement culturel pour la ville.

Le programme de gratuité de l'entrée de la piscine pour les enfants domiciliés sur la Commune a été très apprécié et sera reconduit. Financièrement, son coût induit une diminution des recettes de CHF 30'000.--.

Santé

Aucune remarque particulière

Prévoyance sociale

Fonctionnement

Les charges de la Commune en faveur du service social augmentent de CHF 160'400.--. Cette augmentation est principalement due à un accroissement de CHF 101'000.-- de la participation communale aux PC de l'AVS. Cela est causé par l'augmentation des personnes vieillissantes et la dégradation de certaines situations économiques personnelles.

La Commune a souhaité renforcer l'intégration des enfants et des familles. Un montant de CHF 30'200.-- a été alloué. Il consiste principalement en l'engagement d'une personne (Mme Marie-Antoinette OLESEN) à temps partiel (17h/semaine). Ce poste est à l'essai pendant l'année scolaire 2005/2006.

Investissement

La structure d'accueil pour les personnes âgées prévue à l'horizon 2012 dans le catalogue des investissements 2005 pour un montant de CHF 5'000'000.-- été remplacée par une unité d'accueil pour un même montant, à la même échéance dans le catalogue 2006. Monsieur le Président explique que l'on ne connaît pas précisément les besoins futurs mais que la commune s'oriente vers un accueil plus proche des conditions de vie "normale", ce qui explique le changement de dénomination.

Trafic

Fonctionnement

Afin d'empêcher le stationnement illimité des voitures dans le Parking des Neuvilles, la Commune va y installer un parcomètre collectif. Toutefois, le parking devrait demeurer une zone de stationnement de longue durée.

Investissements

Dans le cadre de la réalisation de la route de desserte, plusieurs travaux sont prévus à la Rue des Morasses pour un montant de CHF 1'976'000.-- (expropriation complémentaire, construction d'une route de détournement du trafic et parking). Le coût d'acquisition des terrains s'élevait à CHF 2'524'000.--. Ces travaux permettront de desservir les parcelles "Morand" et les propriétés sur l'Avenue du Gd-St-Bernard et d'évacuer la circulation au centre-ville, de même que sur l'Avenue de la Gare lors des marchés. Un projet devrait être déposé au début de l'année 2006. Par la suite, une telle réalisation devrait permettre de revitaliser la place centrale et l'avenue de la Gare en permettant la création d'une zone de type "rencontre". L'exécutif souhaite initier ce projet courant 2006. Il est cependant conscient que des recours et d'éventuelles fouilles archéologiques risquent de retarder ce projet. Concernant l'appel à contribution budgétisé à hauteur de CHF 1'376'000.--, le conseil municipal applique la loi. Il précise que l'égalité de traitement doit être appliquée en considérant les appels à contribution passés et futurs.

La Commune continue de renouveler régulièrement son parc véhicules. Cette année, CHF 225'000.-- sont consacrés à l'achat de véhicules et de machines. La valeur à neuf du parc véhicules et machines de la Commune est de CHF 6 millions.

Environnement

Fonctionnement

Développement durable : une charge de CHF 50'000.-- est budgétisée. Fin 2006, la réserve constituée pour le développement durable se montera à CHF 200'000.-- Aucune affectation n'a été prévue, à ce jour, pour ces fonds.

Investissements

Un montant de CHF 500'000.-- a été budgétisé pour les digues de la Dranse. Il porte sur un premier lot pour la sécurité des digues en zone rurale, soit en aval du pont de la Bâtiaz. Ces travaux sont subventionnés à hauteur de CHF 425'000.--. Une réflexion globale est en cours sur la sécurité des digues de la Dranse. Le résultat devrait être connu courant 2006.

Services économiques

Fonctionnement

Les frais de prospection et promotion ont été budgétisés à CHF 75'000.-- contre CHF 150'000.-- en 2005. Il s'agit d'une ristourne accordée sur des DDP ou des locations pour la promotion économique en fonction des actes et contrats signés.

Le poste "traitements" porte sur l'équivalent d'un poste à 100 %.

Pour le développement endogène, l'axe majeur consiste en la visite d'entreprises et l'écoute de leurs besoins. Quant au développement exogène, il s'agit avant tout de demandes d'entreprises, coups de chance et d'opportunités.

Le travail du développement économique consiste principalement à entourer ces candidats et les aider dans la mesure des moyens de la Commune. Elle peut notamment leur proposer des locaux ou des terrains. A ce propos, la Commune étudie l'opportunité de proposer des halles "clés en mains", selon différents modules qui pourraient ainsi être réalisées rapidement.

La Commune de Martigny doit essayer d'offrir des places de travail en adéquation avec la population. Il ne s'agit pas de rester sur les acquis. La commune verrait idéalement le développement de jeunes pousses autour de l'IDIAP. Contact a d'ailleurs été pris avec cette Institution.

Finances

Fonctionnement

Les capitaux du patrimoine financier produisent une somme budgétisée à CHF 200'000.--; il s'agit des dividendes des sociétés Sinergy (2 x CHF 100'000.--)

Impôts

Fonctionnement

L'impôt à la source a été budgétisé avec une augmentation de CHF 500'000.-- par rapport au budget 2005. Il s'avère que le budget 2005 était trop bas et qu'il faut noter une augmentation des personnes soumises à l'impôt à la source (permis B et L) ainsi qu'une augmentation des revenus soumis à cet impôt qui concernent également des personnes au bénéfice de qualifications importantes (Debio, IDIAP, Groupe Mutuel, etc.)

L'impôt foncier est également budgétisé à la hausse (+ CHF 180'000.--) en raison d'un décret cantonal qui prend en compte le 100 % de la valeur cadastrale en lieu et place du 75 % pratiqué jusqu'alors.

Concernant la baisse des recettes de CHF 1'600'000.--, mentionnée dans le message et induite par le décret cantonal, elle est compensée par la bonne conjoncture économique.

La baisse de recettes fiscales de CHF 1'400'000.-- résultant de la modification du taux communal d'imposition n'est pas mise en évidence dans la comparaison avec le budget 2005 puisqu'elle avait été déjà intégrée dans celui-ci.

Monsieur Dumas estime que les rentrées fiscales seront suffisantes pour plusieurs périodes. Il n'y a aucun souci à se faire. Les entreprises ont de bonnes prévisions. La situation est acceptable même avec une réduction d'impôts. Dans ces conditions, baisser les impôts était donc une sage décision.

Amortissements

Fonctionnement

L'amortissement budgétisé pour le poste STEP égouts, à hauteur de CHF 1'258'700.-- correspond au bénéfice réalisé sur l'exploitation de la STEP. Comme ce bénéfice ne peut pas être utilisé pour le ménage communal, il constitue une réserve pour investissements futurs, puisque la STEP est à ce jour totalement amortie. Cette provision est à ajouter au montant de CHF 1'208'269.50 provisionné dans les comptes 2004.

Patrimoine financier

Fonctionnement

Le produit des locations a augmenté de 11 %. Cette augmentation correspond au produit des locations générées par la halle Valetec (anciennement Acifer) qui a été nouvellement acquise. L'augmentation du budget du fonds de rénovation et d'amortissement (+ 17 %) correspond également à cette halle. Pour mémoire, le fonds de rénovation et d'amortissement des bâtiments du patrimoine financier est alimenté à hauteur de 1.25 % de leur valeur pour les nouveaux bâtiments et 2.5 % pour les anciens bâtiments.

STEP – Egouts

Fonctionnement

Nous notons une diminution importante des charges qui est principalement due au fait que l'imputation interne des intérêts, de l'ordre de CHF 522'000.-- en 2005, n'est plus justifié puisque la STEP est entièrement amortie.

Les revenus des traitements pour tiers est en augmentation de CHF 168'000.-- pour tenir compte du prochain raccordement des communes de l'Entremont. Au moment du raccordement, celles-ci s'acquitteront, conformément aux accords passés, d'un montant de CHF 1'000'000.-- qui sera directement affecté au fond d'amortissement.

Eau, énergies et prestations de services

Fonctionnement

Le revenu de la production de l'usine FMMB est en augmentation de CHF 300'000.-- pour retrouver le niveau des comptes 2004, plus conforme à la réalité. Les fluctuations peuvent être dues à des travaux d'entretien ponctuels.

Au chapitre des prestations de service, le budget prévoit un montant de CHF 40'000.-- pour des mandats d'études. Il s'agit de prestations fournies par les cadres de Sinergy. Le montant de CHF 35'000.-- pour honoraires divers porte sur des prestations administratives de Sinergy. Toutes ces prestations sont régies par une convention.

Le poste, entretien éclairage public, se monte à CHF 490'000.--, en augmentation de CHF 120'000.--. Il est relevé que les investissements en la matière sont directement portés en charges. Ce montant comprend notamment CHF 65'000.-- pour le square du Midi, CHF 65'000.-- pour la rue de Rossetan, CHF 40'000.-- pour l'illumination du patrimoine (temple protestant et pont de la Bourine), CHF 65'000.-- pour le Pré de Foire, CHF 40'000.-- pour l'éclairage de Noël et enfin CHF 130'000.-- selon le contrat de prestations passé avec Sinergy.

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion accepte à l'unanimité l'entrée en matière sur :

- 1) *les décisions annuelles d'imposition en vertu des art. 232 et 240 LF :*

<i>- le montant de l'impôt personnel (art. 177 LF)</i>	<i>CHF 12.—</i>
<i>- le coefficient applicable au taux des art. 178 et 179 LF</i>	<i>1.15</i>
<i>- l'indexation des revenus imposables (art. 178.5 LF)</i>	<i>150 %</i>
<i>- le montant de l'impôt communal sur les chiens (art. 182 LF)</i>	<i>CHF 80.—</i>
<i>- le taux de l'intérêt rémunérateur (art. 193 LF)</i>	<i>1 %</i>

- 2) *le budget 2006 de la Commune, tel qu'adopté par le Conseil municipal en séance du 5 octobre 2005 et autorise les engagements nécessaires au financement des investissements budgétaires et autofinancés en 2006.*

La commission de gestion
Ch. Baudoin F. Roy
Président Rapporteur

Le Président remercie la commission de gestion pour son travail et passe la parole aux différents groupes politiques :

Monsieur Philippe Imboden pour le groupe PRD :

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs,*

"L'action rapporte toujours plus que la propagande." écrivait Fernando Pessoa. Si certains préfèrent se targuer par journal interposé de la paternité, certes discutable, de certaines idées, le Parti Radical préfère l'action. Actions rondement menées par notre exécutif communal; actions qui sont reflétées dans le présent budget; surtout des actions réalisables et raisonnables car réfléchies.

Je ne reprendrai pas ici tous les chiffres traités par la commission de gestion, tant le travail de ses membres a été, comme d'accoutumée, réalisé de manière exemplaire. Que les personnes concernées se voient ici remerciées.

L'environnement économique dans lequel nous vivons est en pleine mutation. Des industries disparaissent, concurrencées par des régions où les coûts sont moindres, d'autres industries ou secteurs économiques sont par contre florissants. Nous pouvons nous en réjouir et ainsi tordre le cou aux traditionnels pleurnicheurs qui sèment des paroles en l'air qui pèsent malheureusement lourdement dans les esprits de nos concitoyens. Notre système économique change et nous ne devons pas rester sur le quai à regarder passer le train. Cependant, ces mutations laissent des gens en retrait. Il est de

notre devoir de les aider à franchir ces moments difficiles. A la lecture du budget communal et à entendre les différents intervenants, nous ne pouvons pas être considérés comme des radins de la politique sociale. Par rapport aux comptes 1999, les dépenses de prévoyance sociale sont en augmentation de près de 50 %. Reflets de situations sociales problématiques : oui, mais aussi image d'une politique sociale volontaire de notre Ville. Accueil de la petite enfance en constante amélioration (près de 1mio CHF y est consacré), accueil des personnes atteintes de maladies dégénératives, engagement d'une Madame intégration; ce sont quelques exemples que nous souhaitons souligner. L'argent seul ne suffit pas sans l'engagement très apprécié de professionnels et de bénévoles.

Le budget communal laisse apparaître des dépenses de fonctionnement d'environ 72 millions de CHF pour des rentrées proches des 74 millions de CHF. Afin de permettre le début de la réalisation de l'UAPE et du bassin couvert, un excédent financier de CHF 2'436'000.-- a été prévu. Le Groupe radical est heureux de constater que les finances communales sont saines et que la rigueur dans la gestion n'empêche pas le ménage communal de fonctionner.

2006 sera l'année qui devrait voir la dette brute par habitant se rapprocher de zéro. Certes, les traditionnels "y'a qu'à, il faut qu'on, c'est tout grâce à nous" reprocheront à notre majorité de manquer de volonté d'investir, de toujours avantager les riches et j'en passe. L'investissement reste une étape facile à franchir, encore faut-il ensuite assumer ces investissements. La politique actuelle menée par le Conseil municipal nous paraît la plus à même de ne pas plonger Martigny dans un endettement abyssal. Nous l'avons dit au mois de mai et nous le répétons ce soir : tout désendettement permet de dégager des moyens supplémentaires pour le ménage communal. Les revendications de certains nous poussent à croire qu'ils préfèrent encore et toujours financer le salaire du directeur général de l'UBS.

La baisse des impôts, décidée en 2004, est également régulièrement critiquée par une même frange du Conseil général. Vouloir faire croire à la population que le Conseil général n'a pas été consulté pour la baisse des impôts relève du plus strict populisme et fleure bon les tactiques "blochériennes" de la vérité détournée, pour ne pas parler de mensonge. Le Groupe radical est réconforté dans sa décision qui laisse malgré tout, tous les indicateurs financiers positifs. C'est en premier lieu la classe moyenne qui bénéficie de la baisse des impôts. C'est à ce groupe de la population, dont la plupart d'entre-nous appartient, que revient la lourde responsabilité d'assumer une majeure partie des charges de notre société. Ce groupe contient aussi bien l'ouvrier que le patron de PME. Pour eux la diminution d'impôts est un bol d'air frais bienvenu, d'autant plus que le Canton diminuera également la charge fiscale dès le 1^{er} janvier 2006. L'argument de la solidarité démolie peut être balayé. 20 % des contribuables octoduriens paient environ 50 % des impôts. S'il ne s'agit pas ici de solidarité, j'attends la démonstration du contraire. De plus, Martigny est dotée d'une assiette fiscale variée et étendue. Mettre en péril cet édifice par des revendications démagogiques relève de la pure inconscience.

Comme le veut la Loi sur les communes, les autorités communales doivent établir un plan financier quadriennal. Celui-ci laisse entrevoir de belles perspectives pour ces prochaines années. Nous nous en réjouissons, d'autant plus qu'au chapitre des investissements, nous ne ronronnerons pas. Le prochain investissement d'envergure qui devrait démarrer en 2006 est l'unité d'accueil pour la petite enfance associée au bassin d'apprentissage. Nous nous réjouissons de pouvoir nous prononcer sur ce projet dans le courant de l'année 2006. La planification prévoit également à plus long terme un investissement dans des structures d'accueil pour le 3^{ème} âge. Les services communaux planchent sur le dossier. Dans ce cas, rien ne sert de faire les choses à la va-vite. Plusieurs pistes doivent être explorées, toutes ayant certainement des avantages et des inconvénients. Il ne s'agira pas de parquer nos vieux, mais de leur offrir un cadre de vie agréable.

Notre Groupe souhaite également que des collaborations intercommunales soient envisagées pour certains investissements importants. Le problème résidera ici non pas dans la faisabilité des collaborations, mais plutôt dans le fait d'éviter les raisonnements basés sur l'esprit de clocher.

Bien que le domaine de la construction soit en effervescence, l'offre de logements devient de plus en plus serrée. Le Groupe radical est curieux de connaître les projets de revalorisation des terrains Bompard situés derrière la gare. Nous ne souhaitons cependant pas que la Commune de Martigny se profile en promoteur immobilier. Ce n'est pas son rôle d'intervenir dans ce marché. Pas question non plus d'engager la fortune du fonds de pension communal dans de tels projets, si ceux-ci ne répondent pas aux exigences légales de la gestion des fonds du 2^{ème} pilier. Par contre, faciliter les investissements allant dans le sens de la création de logements, fait partie des moyens à disposition de nos élus. Nous ne permettrons de toute manière pas la création de zones complètes à logements bon marché. Nous souhaitons garantir et maintenir la mixité entre les couches de la population. Seule cette mixité évitera à notre Ville la création de ghettos. Les événements survenus en France durant l'automne doivent nous amener à réfléchir. A réfléchir sur l'échange entre les citoyens de classes sociales différentes, échange qui favorise également la solidarité et l'égalité des chances.

Quelques questions ont également été relevées quant à la politique énergétique future de notre Ville. C'est une tâche primordiale auquel nos autorités devront s'atteler. Nous avons confiance dans le fonctionnement des sociétés Sinergy et savons qu'elles seront capables de continuer à relever avec professionnalisme les défis qui les attendent.

Sur ce et afin de ne pas retenir votre attention plus longtemps, la soirée s'annonçant déjà suffisamment longue, le Groupe radical vous souhaite de belles fêtes de Noël et une fructueuse année 2006.

Il va sans dire que le Groupe radical accepte à l'unanimité l'entrée en matière sur le budget 2006.

Groupe radical au Conseil général
Philippe Imboden, chef de Groupe

Monsieur Laurent Jacquemin pour le groupe PDC :

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux
Mesdames, Messieurs les conseillers généraux
Mesdames, Messieurs*

Le groupe DC tient avant tout à remercier le conseil municipal et les chefs de service pour la qualité et la précision de leur travail.

Mais nous tenons tout particulièrement à remercier et à féliciter le président du conseil général Monsieur François Gsponer et les membres de son bureau ainsi que les chefs de groupes, les présidents et rapporteurs de commissions pour les efforts consentis lors de l'organisation du conseil général en ce début de législation.

Nous aimerions aussi relever l'excellent travail réalisé durant cette 1^{ère} année grâce à l'ensemble des conseillers généraux.

Le groupe DC est conscient que la position de notre groupe, même si nous la savions légitime, a généré des tensions et des conflits qui ont trouvé leur "sommet" durant les séances plénières de ce début d'année. Cette situation aurait pu générer des

découragements et des dissensions jusque dans les diverses commissions. Nous souhaitons relever ce soir l'excellente collaboration que nous avons trouvée avec chacun d'entre vous et vous en remercions chaleureusement.

J'aimerais rajouter à titre personnel que j'ai connaissance que certaines de mes interventions ont terriblement déplu, voir blessé, certains d'entre vous. Je souhaite m'en excuser sincèrement.

Pour en venir au budget 2006, le groupe DC l'a analysé avec beaucoup d'attention. Nous souhaitons relever que ce budget a été parfaitement maîtrisé. Les dépenses nous semblent avoir été estimées avec beaucoup de justesse. Quant aux entrées, les différents éléments extérieurs rendent leur estimation plus difficile. Les avis des professionnels de la finance nous laissent entrevoir de bonnes surprises, comme elles semblent déjà se dessiner pour l'année 2005 si l'on en croit des sources avisées.

Dans cette optique et au vu des Cash Flow financiers de ces 6 dernières années qui vont de CHF 7'080'665.-- en 1999 à CHF 14'625'134.-- en 2004 et prévus à hauteur de CHF 6'000'000.-- et CHF 7'000'000.-- pour 2005-2006, le PDC demande à l'exécutif de réaliser en une étape et dans des délais raisonnables les investissements prévus par l'Unité d'accueil de la petite enfance et le bassin de natation.

Au chapitre des investissements, le groupe DC relève également la réalisation de la route de desserte et des parkings à la rue des Morasses pour un montant de CHF 4'500'000.-- Nous devons avouer que nous ne sommes pas convaincus du bien-fondé de cette option et nous regrettons que les résultats de l'étude menée sur cet objet n'aient pas été transmis au conseil général. Nous souhaitons des explications complémentaires sur les avantages de cette solution qui débouche à l'entrée du CERM en comparaison à l'utilisation par exemple de la rue de Surfrête existante ?

Concernant le plan général de circulation en ville de Martigny présenté par Monsieur Conforti à la commission d'édilité, le groupe DC est très intéressé par cette approche mais nous aimerions rendre attentif le conseil municipal de l'urgence à définir un projet pour l'accès au chemin du Milieu pendant que nous disposons encore d'une certaine marge de manœuvres, marge de manœuvres qui se réduit semaine après semaine au rythme des constructions.

Concernant le développement de ce quartier, le groupe DC souhaite que la commune de Martigny acquière très rapidement des superficies qui devraient être destinées à l'aménagement de lieux de rencontres, de loisirs et de culture, afin d'éviter le développement anarchique d'un quartier qui abritera ces prochaines années une grande partie de la jeunesse de notre ville. Nous nous devons de prévoir un développement harmonieux de cette région afin d'éviter d'en faire une "zone défavorisée".

Au chapitre des investissements, le groupe DC demande à l'exécutif d'analyser l'état de ses bâtiments scolaires. Au vu des résultats financiers de ces dernières années, il nous paraît opportun d'envisager la rénovation des bâtiments les plus anciens afin d'en améliorer l'éclairage qui laisse à désirer, la répartition des volumes ne répondant pas toujours aux besoins actuels, et également d'en faire le bilan énergétique qui nous paraît pour certains d'entre eux du moins très défavorable. Nous pensons que notre jeunesse mérite cette attention.

Au chapitre du développement économique, le groupe DC souhaite vous faire part de ses réflexions. Depuis quelques temps, un certain nombre de projets de développement d'entreprises nous ont été présentés par l'exécutif. Nous ne pouvons que nous féliciter de cette situation et relever l'excellent travail fait par notre président et ses conseillers, aidé en cela par le développement économique. Mais ces efforts consentis pour le développement de notre ville doit se répercuter sur la qualité de vie de ses citoyens. Et si nous pouvons espérer diminuer le taux de chômage élevé, puisqu'il touche à Martigny 7.4 % de la population active, nous devons constater que sur le front du

logement, la situation devient critique puisque seul 1,47 % de logements sont vacants. Cette situation a généré une augmentation très importante des loyers grevant ainsi les budgets les plus faibles. Ce sont par conséquent les jeunes couples ou les familles qui voient leurs conditions de vie se précariser. Pour la commune de Martigny, il est aussi regrettable de voir les jeunes s'en aller vers d'autres communes avoisinantes, phénomène qui accentue encore le problème du vieillissement de la population auquel nous devons faire face.

Le groupe DC demande au conseil municipal de se pencher activement sur cette situation problématique afin de développer de façon harmonieuse aussi bien les activités économiques que les activités sociales, les intérêts privés que les intérêts collectifs.

La situation de la STEP nous a questionnés. Ne serait-il pas plus judicieux d'adapter les coûts facturés à la population plutôt que d'alimenter un fond de réserve qui grossit à vitesse grand V alors que de futurs investissements ne sont pas prévus avant l'horizon 2020 ?

Pour terminer, le groupe DC aimerait relever sa grande satisfaction face à l'effort consenti par la commune pour les cours de soutien aux apprentis, pour l'engagement d'une médiatrice interculturelle en la personne de Madame Olesen, pour le succès de la bibliothèque, médiathèque, pour la réflexion sur l'avenir du Manoir ainsi que pour son souci de développer des unités d'accueil pour les personnes âgées dans un avenir plus ou moins proche.

Nous aimerions encore rappeler à l'exécutif qu'un fond de développement durable existe et qu'une réflexion toute particulière devra être conduite lors de nos prochains investissements UAPE et bassin de natation et nous souhaitons que dans cette optique, la commission édilité et environnement soit sollicitée.

Au vu de ce qui précède, le PDC accepte l'entrée en matière sur le budget 2006.
Merci de votre attention.

Pour le groupe DC
Laurent Jacquemin

Monsieur Jean-Marie Meilland pour le groupe PS/Vert :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal et du Conseil général,
Mesdames et Messieurs,

Le groupe PS-Verts a examiné avec attention le budget 2006 de la Commune de Martigny. Il remercie le Conseil municipal et le personnel administratif qui ont travaillé à son élaboration. Il remercie aussi Monsieur le Président et les chefs de service pour les éclaircissements apportés lors des séances de la Commission de gestion.

La première constatation que fait le groupe concerne l'excellente (la toujours excellente) santé financière de la Commune, avec ce remarquable endettement net II de CHF 4.-- par habitant. Du point de vue du budget, il remarque le pronostic d'un résultat bénéficiaire (+ CHF 1.781.000.--) pour un compte de fonctionnement en légère augmentation par rapport au budget 2005. Cette différence semble montrer que l'adaptation à l'augmentation du coût de la vie est assurée. Quant aux investissements, ils sont en progrès, et leur financement est largement garanti. Il semble qu'ils pourraient être plus audacieux. En deux mots, le groupe PS-Verts estime que par rapport à sa richesse, la Commune de Martigny est bien prudente !

Notre groupe tient à saluer la mention dans le budget d'un certain nombre d'objets qui lui semblent importants: la plupart du temps la façon dont ils apparaissent appelle pourtant à ses yeux des remarques et correctifs.

Concernant la politique sociale, il est bien sûr positif que la prévision d'investissements de

CHF 5.000.000.-- pour les personnes âgées à l'horizon 2012 soit confirmée. On peut pourtant se demander s'il ne serait pas indiqué de les rapprocher de nous: en effet les besoins sont de plus en plus grands, les listes d'attente dans les EMS sont longues. En deuxième lieu, si l'idée de diversifier l'offre est excellente, si effectivement il y a place pour des structures intermédiaires entre le domicile et l'EMS, le déplacement pur et simple du montant prévu pour un EMS vers une unité d'accueil plus proche des conditions de vie normales n'est pas heureux: si certaines personnes semi-autonomes peuvent à bon escient bénéficier d'appartements groupés permettant une assistance légère, il est clair que pour celles, nombreuses, qui sont gravement atteintes dans leur santé et dépendantes, les EMS proposant une présence et une aide constantes restent la seule solution. Il faut donc envisager de répartir (peut-être en l'augmentant) le montant indiqué entre des projets divers. Il s'agira aussi de consulter des personnes spécialisées pour que les structures créées soient réellement adaptées, et qu'elles ne reflètent pas seulement ce que les élus et les architectes pensent du bien-être des gens plus âgés: il se pourrait bien, par exemple, que les unités d'accueil intermédiaires puissent donner satisfaction seulement si elles sont de plain-pied.

Pour ce qui est de l'intégration des enfants et des familles, notre groupe félicite les autorités de l'engagement d'une personne pour travailler dans ce domaine. Il juge pourtant qu'il faudrait renforcer ce poste, 17 h par semaine n'étant pas suffisantes. Au vu des besoins, il faudra aussi prolonger ce poste au-delà de cette année scolaire, et sans doute le pérenniser. D'autre part, si le travail du Centre de Loisirs est remarquable, il faut regretter sa situation trop périphérique: il serait bon qu'un lieu de rencontre au centre-ville, permettant de fournir des loisirs épanouissants (autres que les salons de jeux) de façon permanente, soit établi. L'idée du bus londonien était bonne, mais le fait qu'il se déplace et que l'espace à disposition est limité fait qu'il n'est pas à tous égards satisfaisant. On peut se demander si une partie de la Maison Yergen, dans laquelle la Commune a beaucoup investi, ne pourrait pas devenir ce lieu de rencontre. Dans le même domaine, notre groupe, dont le récent postulat traduisait la préoccupation, souhaite que le groupe Réseau soit de plus en plus actif et que les divers intervenants travaillent de plus en plus en coordination.

Le groupe PS-Verts est aussi très satisfait que ce qu'il convient technocratiquement d'appeler maintenant l'UAPE, ainsi que le bassin de natation, soient entrés dans une phase concrète et décisive (qu'il soit ici répété que notre groupe a toujours soutenu ces objets, mais n'a jamais prétendu en être l'initiateur). Même si ces objets ne sont pas au budget 2006, l'année qui vient verra le choix d'un projet d'architecte et peut-être (espérons-le) le commencement des travaux. Nous souhaitons cependant que, jusqu'au moment de la décision, le Conseil municipal et nous aussi au Conseil général, nous serons soucieux de réaliser les meilleurs ouvrages possibles: ce qui veut dire qu'il ne faudra pas rechercher d'abord ceux qui seront moins chers, mais ceux qui seront de qualité et durables, pour qu'il ne faille pas tout réparer à grands frais après dix ou douze ans. Nous espérons qu'on aura calculé assez grand, en tenant compte des grands besoins en repas de midi, et sans craindre de "créer le besoin". On pourrait profiter de l'occasion pour étudier la possibilité d'équipements utilisant des énergies alternatives, et envisager de mettre à contribution une partie du fonds pour le développement durable.

Pour les affaires culturelles, des changements sont envisagés regardant notre Musée local, le Manoir, au moment où son excellent animateur, Jean-Michel Gard, part à la retraite. Notre groupe les estime en gros positifs. Mais ils appellent aussi quelques remarques. Il est bien sûr positif de mettre sur pied des expositions et événements attirant un plus large public: la culture est l'affaire de tous et il n'est pas acceptable de cultiver l'élitisme. Mais Jean-Michel Gard n'avait pas tort non plus de défendre l'idée d'un lieu d'exposition public, en dehors des galeries privées, où les artistes contemporains non encore reconnus pouvaient montrer leurs réalisations: c'est aussi l'honneur d'une ville, même si cela n'attire pas les foules, de servir l'art et les artistes. Dans ce secteur, on sait bien que la valeur et le succès immédiat ne sont pas synonymes. C'est ainsi que si le

Manoir diversifie ses activités, il devra impérativement conserver en (bonne) partie son orientation actuelle. Concernant cette diversification, il faudra de plus être circonspect: à une époque où le commerce s'insinue partout, il ne faudrait pas que se multiplient des manifestations sponsorisées dont le contenu culturel serait de plus en plus douteux (sauf pour servir la publicité de certains). Il faudra donc bien choisir un animateur sincèrement convaincu du caractère désintéressé des activités culturelles. L'idée de transformer le Manoir en association a aussi un bon et un mauvais côté: une association, à travers un comité, permet l'intervention salutaire de plusieurs personnes, qui peuvent contrôler et nuancer les points de vue d'un seul animateur ou responsable, mais en revanche, une association reçoit une enveloppe budgétaire, dont elle doit se contenter, ce qui peut entraîner un souci exagéré de limiter les dépenses. On peut aussi relever que l'intervention du comité de l'association, s'il peut dynamiser ou pondérer, peut aussi mettre parfois à mauvais escient un bon animateur sous pression: si, par exemple, il se compose de personnes très liées à l'économie. Car il faut enfin rappeler que la politique culturelle n'est pas la politique de développement économique: et les critères du choix des activités d'un musée ne peuvent se réduire à celui des gains que cela va procurer aux commerçants et restaurateurs de la ville.

Concernant la circulation, notre groupe, partagé, a longuement et vivement débattu sur le montant élevé budgétisé pour la Rue des Morasses. Cet investissement nous paraît justifié dans la perspective de la création d'une zone rencontre de la Poste à l'Avenue de Plaisance, englobant la Place centrale et le Coin de la Ville. La nouvelle route de desserte permettrait dans ce cas de détourner la circulation du centre ville. Si en revanche on se contente de tracer cette nouvelle route accompagnée d'un parking et que, pour diverses raisons, les modifications du trafic n'ont pas lieu dans la ville, nous nous retrouverons seulement et sans véritable raison avec encore moins d'espaces verts. Or ces derniers constituent à Martigny une espèce en voie de disparition, et c'est dommage. L'opposition de bon nombre des habitants du Coin de la Ville, motivée par la crainte que finalement la circulation ne soit pas détournée du centre, ne manque pas de fondement. C'est pourquoi pour nous la mise en chantier de la nouvelle route et le réaménagement du centre ville doivent être pensés ensemble: il faut que le projet de zone rencontre au centre soit initié en 2006, et qu'il ne reste pas seulement un souhait.

Il y a un poste qui ne figure pas au budget et qui nous semble particulièrement d'actualité: c'est celui des logements à prix abordable. Même si la promotion dans notre ville est depuis quelque temps dynamique, elle a surtout mis sur le marché des logements à loyers assez élevés ou à vendre. Il n'y a pas que de hauts salaires à Martigny. La venue de la Valaisanne Holding entraînera à coup sûr un besoin de logements pour des personnes à bas revenus. Si l'on souhaite que ces salariés (et d'autres) n'aillent pas vivre ailleurs, ou ne soient pas contraints de vivre ici dans des conditions difficiles, il faut adopter une attitude volontariste. Le groupe de réflexion sur le logement mis en place à l'époque où la construction était au point mort doit reprendre du service. Si le groupe PS-Verts parle de logement à prix abordable ou de logement social, il n'entend bien sûr pas soutenir la promotion de barres d'immeubles concentrées produisant des ghettos: nul ne veut fabriquer des banlieues à la française. Il y a pourtant plusieurs pistes qu'on pourrait explorer: la Commune pourrait encourager, dans chaque nouvel immeuble, l'aménagement de deux ou trois appartements destinés à être loués meilleur marché, elle pourrait acheter des appartements qu'elle proposerait à des conditions avantageuses, elle pourrait mettre à disposition du terrain pour la construction de petites unités de logement bon marché (par ex. de huit appartements) au milieu des divers quartiers. On ne peut en tout cas pas continuer de laisser faire la seule initiative privée, qui, en période de forte demande, ne peut en toute logique que profiter de la situation en maintenant des loyers élevés.

Pour le développement économique de la ville, le groupe PS-Verts enregistre avec satisfaction les futures créations d'emplois. Il souhaite aussi que des entreprises puissent fonctionner autour de l'IDIAP. Quant à la Valaisanne Holding, un article juste paru dans

l'Humanité à propos de Leader Price qui en est une composante, n'est pas pour apaiser les craintes que nous évoquions en septembre concernant les conditions de travail: les hard discounts, y lit-on, "pour atteindre des objectifs de rentabilité draconiens, flirtent avec la souffrance psychologique de leurs employés ligotés par la précarité", "pour vendre aux pauvres, on (y) embauche d'autres pauvres qu'on fait bosser à des cadences infernales", alors qu'un ancien cadre de Lidl, aux procédés semblables, explique qu'"en tant que cadres, (leur) seul objectif est d'augmenter la productivité, c'est-à-dire de faire tourner le magasin avec le moins de personnel possible. Pour y arriver, il faut faire travailler les gens plus vite, plus dur et les pousser à faire des heures supplémentaires non déclarées". Informés de la philosophie de ces entreprises dans les autres pays, il ne nous reste, ensemble, qu'à leur indiquer clairement que nous ne voulons pas l'importation de telles méthodes.

Un mot en conclusion. L'initiative privée obtient des résultats pour un certain nombre de personnes et de domaines. Pour nombre d'autres, elle est insuffisante: les collectivités publiques doivent dans ce cas agir ou c'est la cohésion sociale qui disparaît. Notre Commune ne doit pas croire qu'il suffit d'attendre que le privé s'annonce: elle doit savoir intervenir, comme pour le logement, où l'on voit bien que l'ajustement par le marché est un mythe. Pour une ville heureuse, brisons le mythe du libéralisme !

Ces remarques étant faites, le groupe PS-Verts accepte à l'unanimité d'entrer en matière sur le budget 2006 de la Commune de Martigny.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.

Pour le groupe PS-Vert
Jean-Marie Meilland

Le Président prend note de l'acceptation par les trois groupes politiques de l'entrée en matière sur le budget. Il passe la parole à Monsieur le Président Olivier Dumas :

Réponses de Monsieur le Président Olivier Dumas :

Le Président remercie les intervenants pour ces différents rapports qui reflètent les préoccupations du Conseil communal, telles que mentionnées dans le budget.

- Bassin de natation et unité d'accueil : il est très probable que la Commune réalise dans le même temps les deux objets. L'analyse actuelle des projets retenus concerne différents points, parmi lesquels le choix des matériaux, la question des économies d'énergie,... Une réponse sera donnée à la fin janvier et un seul projet sera retenu. Lors du plénum du budget du mois de mai, la présentation de l'objet sera donc possible. Le trou sera creusé en été 2006 pour la première réalisation de l'UAPE, reste à savoir s'il concernera simultanément ou successivement l'unité d'accueil et le bassin de natation. Il est trop tôt pour le dire ; cela sera aussi fonction du projet retenu.
- Les Morasses : le Président laissera M.Conforti répondre à cette question.
- Le Chemin du Milieu. Dans le courant de l'année prochaine, un projet définitif pourra être présenté au conseil général. Etant donné le développement important de la population sur cette zone, il sera nécessaire de développer des zones rencontres dont la forme n'a pas encore été définie.
- Etat des bâtiments scolaires : Des travaux sont ou seront à réaliser. Concernant le bilan d'énergétique, un travail en collaboration avec le CREM a permis de réaliser des économies intéressantes. Le Président Dumas rappelle que tous les concierges communaux ont suivi un cours de sensibilisation qui permettra de baisser les frais de consommation de chauffage.
- Développement économique : il ne doit pas aller exclusivement vers les promoteurs; penser à la qualité de vie est aussi une réalité pour la Commune. L'objectif n'est pas

de faire de Martigny une ville de 20'000 habitants mais de créer des emplois qui compensent ceux perdus par les entreprises qui dégraissent.

- Le logement : cette question vient se greffer sur le point précédent. Le pouvoir de la commune est faible, car elle ne possède pas la main mise sur tous les terrains. La Commune peut inciter les promoteurs à construire tel ou tel type de logement, mais quand le terrain est cher, il est difficile de proposer des appartements bon marché à la location. Reste pour la Commune l'ex-terrain Bompert ; la Commune veut y créer une zone d'habitats, mais ne veut pas d'un ghetto. Des parcelles seront donc prévues pour des bâtiments d'un certain standing, destinés à la vente ; d'autres parcelles, vendues un peu moins cher, seront prévues pour de la location.
- Fonds de développement durable : 10 % du capital de l'éolienne ont été pris sur le ménage usuel plutôt que sur le fonds de développement durable. L'investissement a été fait car le prix de cette énergie est aujourd'hui tout à fait acceptable (15 à 16 centimes/kW). Par contre, la pose de panneaux solaires pour le bassin de natation n'est pas jugée judicieuse pour l'instant, le prix du kW s'élevant actuellement à un franc par kW.
- Step : le Président reconnaît qu'un fonds de réserve est en train d'être constitué, mais des travaux auront lieu avant 2020. Ainsi, un investissement de Fr. 150'000.-- vient d'être décidé pour remplacer un moteur à biogaz. Le Président annonce qu'il souhaite réunir la gestion de l'eau. Il souhaite ne plus parler du prix du traitement de l'eau, mais du prix du cycle complet de l'eau, depuis la captation jusqu'au moment où elle est rendue au Rhône. La Commune a actuellement une marge de manœuvre intéressante sur la STEP, mais plus aucune marge de manœuvre sur l'eau potable. Or, des réfections importantes sur le réseau d'eau doivent avoir lieu. Actuellement, la population paie 30 centimes pour l'eau potable et 30 centimes pour l'épuration ; il est fort probable que l'on passe l'an prochain à 40 centimes pour l'eau potable et 20 centimes pour l'épuration, ceci pour garantir à terme un réseau d'approvisionnement d'eau potable tout à fait sain et sûr.
- Maison Yergen : lieu de rencontre oui, mais remis à la paroisse.
- Structure pour personnes âgées : des contacts ont déjà été pris avec des spécialistes. Les EMS actuels ne sont certainement pas quantitativement suffisants, mais des développements sont prévus dans la région. Des structures plus légères pour des personnes qui n'ont pas besoin de soins devront aussi faire parti du raisonnement de la Commune ; ainsi, elle envisage des appartements d'accueil pour personnes âgées dans les futurs bâtiments construits sur les terrains Bompert, afin de mélanger les groupes de population.
- Manoir : Le Président Dumas est conscient que l'on ne va pas faire de l'argent avec le Manoir, car la meilleure façon d'y faire de l'argent serait de le fermer, mais on n'en est pas là! Un animateur sera engagé qui continuera à faire de la culture ; il lui sera demandé de rayonner un peu plus loin et de ne pas toujours travailler dans la même chapelle. Son contrat de travail sera signé pour 5 ans, éventuellement renouvelable.
- Leader Price : les sources journalistiques différentes donnent des informations différentes sur l'entreprise... Il semble être de bon ton aujourd'hui de s'attaquer à ces grands groupes, qui n'ont pas des marges de manœuvre importantes face à la concurrence. Dans ces circonstances, les salaires sont souvent comprimés. Cela fait malheureusement partie des réalités économiques que l'on connaît aujourd'hui.

Complément d'informations de M.Conforti :

Le conseiller Conforti rappelle le cadre de la présentation de cet automne, effectuée à la demande de la commission environnement, urbanisme, édilité et sécurité. Il informe l'assemblée qu'une information générale pourra être donnée à l'ensemble du Conseil général.

- Les Morasses : La décision de créer la liaison avec les Morasses a été prise sur la base d'une réflexion globale sur la circulation, menée ce printemps. Elle intègre les éléments suivants :
 - créer un nouvel accès à la Bâtiaz et au chemin du Milieu ;
 - résoudre la problématique d'entrée au centre ville, notamment depuis le sud
 - créer des zones de rencontres dans trois quartiers historiques de la Ville (Centre ville, Bâtiaz, Bourg) ;
 - mettre en place une dizaine de zones 30km/h dans les quartiers résidentiels de la ville ;
 - valoriser le centre ville, c'est-à-dire, la Place centrale, l'avenue de la Gare et la Place de la gare ;
 - Renforcer la sécurité sur les axes routiers principaux.

Pour la Rue des Morasses, il a été décidé de créer un accès au centre ville depuis le sud (autoroute) sur un concept de zone 30Km/h, avec une route à quatre mètres, des trottoirs larges, et une interdiction aux poids lourds -sauf pour livraison. L'avant projet détaillé vient d'être présenté au Conseil communal; Le conseiller Conforti se propose de le présenter aussi à la commission environnement, urbanisme, édilité et sécurité. Il ne s'agit pas d'une petite ceinture, mais d'une route de liaison entre le centre ville et les zones industrielles, entre le centre ville et l'autoroute.

Le Président remercie Messieurs Dumas et Conforti pour leurs explications. Il fait lecture des différentes rubriques du budget et prie l'assemblée d'intervenir au fur et à mesure, si elle le souhaite.

Aucune remarque n'étant faite, le Président passe au vote. Il demande à l'assemblée de se lever en signe d'approbation.

1. Les décisions annuelles d'impositions en vertu des art. 232 et 240 LF :

. Le montant de l'impôt personnel (art. 177F)	Chf 12.00
. Le coefficient applicable au taux des art.178 et 179LF	1.15
. L'indexation des revenus imposables (art. 178.5 FL)	150%
. Le montant de l'impôt communal sur les chiens (Art 182)	Chf 80.00
. Le taux de l'intérêt rémunération (art. 193 LF)	1%

2. Le budget 2006 de la Commune tel qu'adopté par le Conseil Municipal en séance du 5 octobre 2005 et les engagements nécessaires au financement des investissements budgétaires et autofinancés en 2006.

Le budget 2006 de la Commune est accepté à l'unanimité des membres présents

Au nom du Conseil communal, le Président Dumas remercie l'assemblée pour la confiance qui lui est faite.

3. Acceptation de la modification partielle du plan d'affectation des zones – secteur Bévignoux

Le Président ouvre la discussion et passe la parole au Conseil municipal pour les commentaires liés à cette modification :

Intervention de Monsieur Olivier Dumas :

Le Président Dumas tient à s'excuser du retard pris dans l'envoi de ce dossier. Après l'envoi de la convocation, tout s'est précisé avec la mise à l'enquête -qui n'a suscité aucune opposition. Il s'agit d'accepter un transfert de zone au lieu dit *Bévignoux*. La raison de ce transfert réside dans le fait que Casino est actuellement à l'étroit dans les locaux

qu'il loue. Il s'agit d'un investissement de quelque dizaines de millions de francs suisses. Cette construction correspond à la volonté de la Commune de répartir les grands centres aux diverses entrées de la ville. Cela permet d'éviter des concentrations comme celles créées à Conthey. Le Président prie donc le Conseil général d'accepter cette modification. Il va de soi que, dans le cadre de la modification globale du plan de zone, une attention particulière sera donnée pour qu'il y ait à l'avenir une plus grande souplesse d'action.

- Intervention de Monsieur Leone:

Rapport de la commission environnement, urbanisme, édilité et sécurité

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

La commission environnement, urbanisme, édilité et sécurité a pris acte du message du conseil municipal et vous expose sa prise de position.

Le changement partiel d'affectation, de zone artisanale en zone d'achat, ne nous pose aucun problème d'un point de vue urbanistique. Ce changement partiel d'affectation de zone respecte la situation actuelle par la présence des différentes surfaces commerciales se trouvant dans un rayon de +/- 500 m des parcelles concernées N° 9264 et 9266.

Nous prenons acte qu'une étude d'impact ainsi que l'élaboration d'un plan de quartier seront fournis aux services compétents avant la demande d'autorisation de construire.

En conclusion la commission est favorable au message du Conseil municipal relatif à la demande de modification partielle du plan d'affectation de zones secteur Bévignoux et accepte l'entrée en matière.

Pour la commission :

*Président Christian Favre
Rapporteur Jean-Pierre Leone*

Monsieur Philippe Imboden pour le groupe PRD :

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs,*

Le Groupe radical s'est penché sur l'objet que vous lui avez soumis dans votre message du 2 décembre 2005.

Plusieurs d'entre-nous ont estimé que les délais impartis étaient insuffisants et ne permettaient pas à tout le monde de faire correctement son travail. Nous ne pouvons pas leur donner tort.

Nous ne pouvons surtout pas donner tort non plus à notre Conseil municipal, soucieux de conserver des emplois sur le territoire communal, soucieux de permettre un investissement prévu de l'ordre de 10 millions, soucieux enfin de démontrer que Martigny est une ville dynamique.

L'objet qui nous occupe ce soir est situé à quelques centaines de mètres de la centrale de Migros Valais. Comme il a été soulevé lors de nos discussions, les terrains concernés sont des terrains industriels de qualité qui se font rares à Martigny. Les routes d'accès sont existantes et le chemin de fer permettra, si la société le désire, le ferroutage.

La société Magro-Casino, puisque c'est d'elle dont nous parlons, souhaite ouvrir un centre commercial d'une surface de 6000 m², centre qui sera doté de places de parc en suffisance. Les locaux actuellement occupés par ce commerce ne sont plus adaptés aux exigences des consommateurs. Nous pouvons donc nous réjouir qu'une société marque ainsi son attachement à notre commune.

Un point peut particulièrement être qualifié de positif. Les différents centres commerciaux de Martigny sont éparpillés sur le territoire. PAM à l'entrée côté Fully, Migros, Coop et Denner en centre-ville, un autre PAM sur l'avenue du Gd-St-Bernard, Coop-brico à la sortie d'autoroute du CERM et enfin Migros et Magro-Casino au fond de la rue des Finettes. Certains prétendent que la dissémination des commerces peut être un facteur négatif; nous pensons le contraire. Ces commerces éparpillés évitent de trop grandes concentrations de véhicules au même endroit et desservent plusieurs quartiers de notre Ville.

Nous avons pris bonne note que la procédure de mise à l'enquête était en cours. Etant donné que l'objet n'a pas été retiré de l'ordre du jour de ce soir, nous pouvons en déduire qu'elle n'a suscité aucune opposition.

Nous avons également pris note qu'une étude d'impact serait réalisée de même que l'élaboration d'un plan de quartier.

Avant de terminer, le Groupe radical se réjouit de la prochaine révision du Plan d'affectation des zones de Martigny. Moins de rigueur dans la dénomination des zones évitera à notre Conseil de se prononcer régulièrement sur une modification d'affectation. Nous nous réjouissons des premières informations qui nous parviendront. Ce plan devrait dicter l'urbanisation future de notre territoire.

Le Groupe radical ayant fait part de ces quelques considérations, c'est à une très large majorité qu'il accepte la modification proposée ce soir.

Groupe radical au Conseil général
Philippe Imboden, chef de groupe

Monsieur Laurent Jacquemin pour le groupe PDC :

Le groupe DC se rallie à la commission édilité et accepte la modification de la zone.

Monsieur Jean-Marie Meilland pour le groupe PS/ Vert :

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Notre groupe a examiné le message du Conseil municipal concernant la modification du plan de zones secteur "Bévignoux".

Il s'agit de permettre l'installation par une grande chaîne commerciale d'un centre d'achat de 6000 m².

En l'absence d'informations complémentaires, que nous jugions nécessaires pour nous prononcer, nous avons d'abord pensé nous opposer à cette demande. En effet, il est illusoire de continuer à compter sur le développement de grandes surfaces pour notre avenir économique. La population ne croissant pas, la multiplication des magasins, surtout dans un même périmètre, ne peut qu'entraîner des problèmes de concurrence insurmontables pour certains. A quoi servirait-il de se réjouir de la création de nouveaux emplois dans un magasin, si cet établissement amenait à brève échéance la fermeture d'un autre, avec autant ou plus de licenciements à la clé ? D'autre part, il n'est pas indiqué d'ajouter encore des lieux où l'on pratique la surconsommation.

Renseignements pris, nous savons maintenant qu'il s'agit du déplacement d'une surface déjà existante. Dans ces conditions, ne sont à redouter ni un surcroît d'excessive consommation ni les dangers d'une concurrence désordonnée. En conséquence, notre groupe accepte d'entrer en matière sur cette modification du plan de zone.

Je vous remercie de votre attention.

Pour le groupe PS-Verts :
Jean-Marie Meilland

Le Président remercie les intervenants et prend note que les trois groupes acceptent l'entrée en matière. Il propose de passer au vote.

La modification est acceptée à l'unanimité des membres présents

Au nom du Conseil communal, le Président Dumas remercie à nouveau l'assemblée pour la confiance qui lui est faite.

4. Divers

Le Président rappelle les deux thèmes phares du début de la législature soit :

1. Modification du règlement du conseil général
2. Propositions de l'aide aux citoyens

Un plénum extraordinaire sera organisé dans le courant du premier semestre sur ces différents sujets. Les chefs de groupes, présidents de commissions et rapporteurs seront mis à contribution à l'établissement des propositions. Un message leur parviendra début janvier.

Le versement des jetons de présences se fera prochainement. Le Président Gsponer prie les personnes qui n'auraient pas encore donné les coordonnées bancaires ou postales de le faire sans tarder.

Le Président remercie encore M.Gianadda pour les magnifiques brochures de la Fondation offertes aux membres du Conseil général. Une lettre de remerciements lui sera directement et personnellement adressée.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie tous les intervenants et clôt l'assemblée. Il souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année et invite l'assemblée à partager un verre au caveau communal.

La séance est levée à 21h35

La Secrétaire

Florence COUCHEPIN RAGGENBASS

Le Président

François GSPONER